

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 78-33 du 16 Octobre 1978

abrogeant les dispositions de l'ordonnance N°73-9 du 23 Janvier 1973 portant réorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;  
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;  
VU l'ordonnance N°73-9 du 23 Janvier 1973, portant réorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 Octobre 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'ordonnance N°73-9 du 23 Janvier 1973, portant réorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 2 - La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1978

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERREKOU

Le Ministre de la Santé Publique,

Ampliations : PR 6 CS 6 CC du PRPB 4  
MSP 4 DSP + DAFA du MSP 4 Ministères  
14 SGG 4 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE  
et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Ch.3  
DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 - BN-UNB 4  
FASJEP 2 JORPB 1

Issifou BOURATMA